

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2024**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

**PRESENTS:** Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente), Mme Sylvaine DI CARO, M. Eric Chevalier, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Gérard TRUCY, Madame Maryline HANOT, Monsieur Jean-Claude PIERRON, Monsieur André BENSARKOUN, Madame Catherine SILVESTRE.

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Véronique PAGE, Monsieur Pierre SPANO, Madame Sylvie THUSTRUP, Mme Patricia Claparede (Directrice des Ressources Humaines) ; Mme Jessica NOURI (Directrice de l'Action Sociale) ; M. Eric MAZENC (Directeur des services Techniques et Système d'Information) ; Mme Véronique CHAMPION (Directrice Vie des Séniors et Autonomie)

**POUVOIR(S) :** Madame Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT), Madame Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO), Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sylvie THUSTRUP (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : R&M – FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION  
2021 SUR L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS  
INFIRMIERS A DOMICILE / EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER (SSIAD/ESA)**

Par délibération n°12 du 31 mars 2022, le Conseil d'administration avait proposé l'affectation des résultats d'exploitation 2021 sur 2023 du budget annexe SSIAD/ESA comme suit :

**SSIAD/ESA : 74 042,09 €**, répartis entre- le SSIAD pour 73 383,57 €  
- l'ESA pour 658,52 €

et affectés au financement des mesures d'exploitation (R-00268).

**En 2023, l'autorité de tarification a autorisé l'affectation suivante :**

**SSIAD/ESA : 74 042,09 €** affectés en réserve de compensation des déficits (10686).

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

### DECIDE

➤ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats d'exploitation 2021 sur l'exercice 2023 du budget annexe SSIAD/ESA, conformément à la décision de l'Agence Régionale de Santé, autorité de tarification.

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 19/01/24

et de la publication le 19/01/24